

La prime pour les jeunes propriétaires (à la demande de Monsieur Hacken, conseiller communal). (Complémentaire)

Forest, le 20 février 19

Interpellation au Collège communal concernant la prime pour les jeunes propriétaires

Monsieur le Bourgmestre,

Je voudrais évaluer avec vous la mesure lancée il y a 5 ans maintenant : la prime pour les jeunes propriétaires. Pour rappel, cette prime avait été lancée au moment de l'augmentation substantielle du précompte immobilier pour tous les Forestois, une sorte de petite compensation pour une certaine catégorie de ménages.

- Quelle est le nombre de primes octroyées depuis le lancement de cette prime ?
- Assiste-t-on à une augmentation du nombre de primes par année ?
- Si le chiffre est très faible, comment expliquez-vous ce non succès ? Est-ce que les conditions d'octroi de ne sont pas beaucoup trop limitées, en particulier le plafond de revenus ?
- Des Forestois me sont revenus en me disant que les démarches administratives pour obtenir la prime étaient par ailleurs particulièrement fastidieuses, en particulier pour l'obtention de l'attestation de première propriété ? Il semble que vous ayez eu l'intention de supprimer cette demande de document, mais que la tutelle aurait refusé ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Laurent Hacken.

Madame De Ridder :

Il y a eu à ce jour 151 primes accordées en 2018, ce qui est une grande augmentation depuis 2014.

Il faut avoir - de 40 ans, moins de 48.000€ par an, vivre pendant 5 ans dans l'habitation concerné et être propriétaire d'un bien unique.

La commune est en contact avec la Région pour essayer d'alléger les démarches administratives. A ce stade, la commune est toujours en communication avec la Région pour les mises au points.